

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 7 MARS 2024

**DEL-2024-48**

L'An deux mille vingt-quatre, le sept mars, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 29/02/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Gilles FRANCOIS, Vice-Président.

**Etaient présents :**

Mme PARIS.

MM. AEBISCHER, BOISIER, BOUVARD, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

**Avaient donné pouvoir :**

Mme TARAGON.

MM. COUTIER, GILLET.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, WENDLING.

MM. BAUD-GRASSET, BOUCHET, CALLET, CHASSAGNE, GUILLOTTE, MATHIAN, OBERLI.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes DARDE, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. BRACONNIER, CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

**Membres en exercice : 28**

**Présents : 14**

**Représentés par mandat : 3**

---

**Objet : MARCHE PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE ASSOCIANT LA MODERNISATION, LA RENOVATION, L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE CERTAINES INSTALLATIONS CONNEXES DE LA COMMUNE D'EVIAN-LES-BAINS - DESIGNATION DE PERSONNALITES COMPETENTES POUR PARTICIPER AUX CAO**

**Exposé du Président,**

Le SYANE, Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, exerce la compétence « Eclairage Public » en lieu et place des membres qui en font la demande.

La compétence « Eclairage Public » peut s'exercer selon deux options, au choix des communes :

- Option A : concerne l'investissement.

Par dérogation à l'article L.1321-2 du CGCT, et conformément à l'article L.1321-9 du CGCT, la commune peut conserver la partie de la compétence relative aux travaux de maintenance sur le réseau d'éclairage public mis à disposition et dont elle est propriétaire.

- Option B : concerne l'investissement et l'exploitation / maintenance.

La commune d'EVIAN-LES-BAINS a délégué la compétence Eclairage Public pour les investissements (Option A), par délibération du conseil municipal du 29 juillet 2013.

La commune souhaite confier au SYANE le projet de rénovation globale du patrimoine « Eclairage Public » communal, intégrant des objectifs de performance énergétique et de services. Ce projet intègre la modernisation, la rénovation, l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public et de certaines installations connexes (installations festives, signalisation lumineuse tricolore et éclairage d'installations sportives extérieures).

Pour ce faire, la commune d'EVIAN-LES-BAINS a prévu de modifier l'exercice de la compétence par le SYANE, en basculant de l'Option A à l'Option B et de confier au SYANE un mandat de maîtrise d'ouvrage pour les installations connexes, non incluses dans l'exercice de la compétence Eclairage Public.

Par ailleurs, le SYANE a lancé le 18 décembre 2023 une consultation en procédure avec négociation, pour l'attribution d'un marché global de performance associant la modernisation, la rénovation, l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public et de certaines installations connexes de la commune d'EVIAN-LES-BAINS.

L'analyse des candidatures sera présentée à la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa session du 7 mars prochain. La commission désignera les candidats admis à présenter une offre.

Afin que la commune d'EVIAN-LES-BAINS participe activement au processus de sélection, il est proposé d'associer - en leur qualité de personnalités compétentes - un élu ainsi qu'un agent des services de la commune aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres du SYANE, avec voix consultative.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'association d'un élu et d'un agent des services de la commune d'EVIAN-LES-BAINS à la Commission d'Appel d'Offres du SYANE, pour le processus de sélection du titulaire du marché global de performance associant la modernisation, la rénovation, l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public et de certaines installations connexes,
2. à donner délégation au Président pour autoriser les personnes qui auront été désignées par la commune d'EVIAN-LES-BAINS à siéger à la Commission d'Appel d'Offres, avec voix consultative.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,

  
**Syane**  
ENERGIES & NUMERIQUE

Joël BAUD-GRASSET.